



|                   |                |
|-------------------|----------------|
| Numéro de l'acte  | 2019-131-URBMC |
| Nature de l'acte  | Délibération   |
| Matière de l'acte | 3.1.1          |

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

### QUESTION N°2019-131

**URBANISME** : Cession d'un bien immobilier appartenant au domaine privé communal - 19 rue de Sète

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2011-45 du 28 mars 2011 portant désaffectation de logements de fonction rue de Sète

Vu la délibération n°2011-160 du 27 septembre 2011 portant déclassement des logements de fonction rue de Sète

Vu la délibération n°2019-89 du 30 septembre 2019 relative aux modalités et au prix de cession d'un bien immobilier situé 19 rue de Sète

Considérant que la ville est propriétaire de la parcelle cadastrée section F-2856, située 19 rue de Sète.

Pour rappel, le Conseil Municipal a décidé, lors du Conseil Municipal du 30 septembre 2019, de mettre en vente l'immeuble sis 19 rue de Sète, à hauteur de 100 000 € hors frais d'agence et hors frais de notaire.

Par lettre d'intention d'achat en date du 18 octobre dernier, la ville a reçu une proposition d'acquisition de ce bien pour un montant de 80 000 € net vendeur, de la part de Monsieur Rémi MONTOUT, domicilié 28 rue de Strasbourg à Arques.

La valeur vénale du bien a été estimée par le Service des Domaines à 80 000 € (quatre-vingt mille euros) par courrier en date du 26 juillet 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- de décider la cession de la parcelle cadastrée section F-2856, située 19 rue de Sète, pour un montant de 80 000 € net vendeur, conformément au plan figurant en annexe,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à intervenir dans l'acte à signer,
- de confier à Maître Anne-Sophie MASSET, 21 Place Roger Salengro à Arques, la rédaction de l'acte authentique
- d'inscrire la recette correspondante au budget.

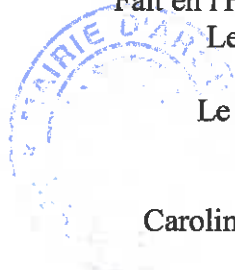
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 19 Décembre 2019

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**

**Affiché le 20 décembre 2019**

L'An Deux Mille Dix-neuf le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 12 décembre 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **28 présents jusqu'à la question 2019-98-RHES puis 27 présents à partir de la question 2019-99-RHES**
- **1 absent non excusé (Monsieur RICOUART a quitté la séance avant le vote de la question 2019-99-RHES)**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

**Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.**